

Travaux sur ouvrage électrique - 16 rue Chantepie-Mancier



Début des travaux

15/04/2024

Fin des travaux

03/05/2024

Travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers :

- Le dépassement des véhicules est interdit
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 Km/h
- Le stationnement des véhicules est interdit.

Coordonnées

16 rue Chantepie-Mancier

95290

L'Isle-Adam

Documents

[Arrêté temporaire n°AT2024.092](#)